

Demande de contrat

Rentes immédiates RBC



Assurances

Compagnie d'assurance vie RBC

a/s de Fiducie RBC Services aux investisseurs, Services aux actionnaires

155 rue Wellington Ouest, 3^e Étage

Toronto (Ontario) M5V 3L3

Télécopieur : 1 866 480-3225

Pour obtenir plus de précisions sur ce produit, veuillez visiter notre site Web à l'adresse www.rbcassurances.com/rentesimmmediates ou composer le 1 877 933-4800.

COLLECTE, UTILISATION ET COMMUNICATION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Collecte de vos renseignements personnels

Nous (la Compagnie d'assurance vie RBC) pouvons, à l'occasion, recueillir des renseignements à votre sujet, tels que :

- des renseignements permettant d'établir votre identité (par exemple, nom, adresse postale, numéro de téléphone, date de naissance, etc.) et vos antécédents personnels;
- des renseignements découlant de votre relation avec nous;
- des renseignements que vous nous communiquez au cours du processus de proposition et de règlement pour n'importe lequel de nos produits ou services d'assurance;
- des renseignements nécessaires à la fourniture de produits ou à la prestation de services.

Nous pouvons recueillir ces renseignements auprès de vous directement ou par l'intermédiaire de nos représentants. Nous pouvons recueillir et vérifier ces renseignements tout au long de notre relation. Nous pouvons les recueillir de diverses sources, notamment des hôpitaux, des médecins et autres professionnels de la santé, du MIB, Inc., du gouvernement (incluant les régimes publics d'assurance maladie) et d'autres organismes gouvernementaux, d'autres compagnies d'assurance, d'institutions financières, des rapports sur le dossier du conducteur et de votre employeur.

Utilisation de vos renseignements personnels

Ces renseignements peuvent être utilisés à l'occasion aux fins suivantes :

- vérifier votre identité et examiner vos antécédents personnels;
- établir et renouveler les produits et services d'assurance que vous pourriez demander;
- évaluer le risque d'assurance et traiter les demandes de règlement;
- mieux comprendre votre situation sur le plan de l'assurance;
- déterminer votre admissibilité aux produits et services d'assurance que nous offrons;
- nous aider à mieux comprendre les besoins actuels et futurs de nos clients;
- vous communiquer tout avantage, toute caractéristique et toute information au sujet des produits et services d'assurance que vous détenez chez nous;
- nous aider à mieux gérer nos affaires et notre relation avec vous;
- comme la loi l'exige ou le permet.

À ces fins, nous pouvons rendre ces renseignements accessibles à nos employés, mandataires, prestataires de services, ou tierces parties qui sont tenus d'en assurer la confidentialité.

Si notre prestataire de service se trouve à l'extérieur du Canada, il est lié par les lois du

territoire où il est situé, et les renseignements peuvent être communiqués conformément à ces lois. Les tierces parties peuvent être d'autres compagnies d'assurance, le MIB, Inc. et des institutions financières.

Vos renseignements personnels peuvent être transmis par des territoires autres que celui où vous vous trouvez ou peuvent y être stockés ou traités, auquel cas les renseignements sont assujettis aux lois de ces territoires. Si vos renseignements personnels sont transférés vers un pays ou une province autre que votre territoire d'origine, nous prendrons les mesures nécessaires pour protéger vos renseignements personnels au moyen de clauses contractuelles appropriées ou de toute autre mesure de sécurité applicable.

Nous pouvons aussi utiliser ces renseignements et les communiquer aux sociétés de RBC® i) pour gérer nos risques et nos activités et ceux d'autres sociétés de RBC, ii) pour nous conformer aux demandes d'information valables vous concernant en provenance de responsables de la réglementation, d'agences gouvernementales, d'organismes publics et d'autres entités habilitées à soumettre de telles demandes, et iii) pour faire connaître à d'autres sociétés RBC vos choix au titre de la section « Autres utilisations de vos renseignements personnels » dans le seul but de les faire respecter.

Si vous détenez un produit qui génère un revenu, nous pouvons communiquer votre numéro d'identification aux fins de l'impôt (ex. : votre numéro d'assurance sociale ou numéro de sécurité sociale) aux agences gouvernementales concernées.

Nous pouvons également prendre des décisions à votre sujet par traitement automatisé, y compris pour ce qui a trait à la tarification et à l'évaluation des demandes de règlement, le cas échéant.

Le paragraphe ci-dessous ne s'applique pas si la proposition est présentée par un représentant indépendant ou un représentant affilié à une compagnie autre que RBC Assurances®.

Autres utilisations de vos renseignements personnels

- Nous pouvons utiliser ces renseignements pour faire, auprès de vous, la promotion de nos produits et services, ainsi que ceux de tiers choisis et susceptibles de vous intéresser. Nous pouvons communiquer avec vous par divers modes de communication, notamment le téléphone, l'ordinateur ou la poste, en utilisant les coordonnées que vous nous avez transmises.
- Nous pouvons également, lorsque la loi le permet, divulguer vos renseignements à d'autres sociétés de RBC, afin de vous recommander à elles ou de promouvoir les produits et services qui sont susceptibles de vous intéresser. Nous et les sociétés de RBC pouvons communiquer avec vous par divers modes de communication, notamment le téléphone, l'ordinateur ou la poste, en utilisant les coordonnées que vous nous avez transmises. Vous convenez que, si un tel échange de renseignements survient, ces

sociétés peuvent nous informer des produits ou services fournis.

- Si vous faites aussi affaire avec d'autres sociétés de RBC, nous pouvons, si la loi le permet, combiner ces renseignements à des renseignements que ces sociétés détiennent à votre sujet, afin de nous permettre, à nous ou à n'importe laquelle d'entre elles, de gérer votre relation avec les sociétés de RBC et avec nous.

Il est entendu que nous et chaque société de RBC sommes des entités distinctes mais affiliées. On entend par sociétés de RBC nos sociétés affiliées dont l'activité consiste à offrir un ou plusieurs services suivants : dépôts, prêts et autres services financiers personnels, services de cartes de crédit, de débit ou de paiement, services de fiducie et de garde des valeurs, services liés aux valeurs mobilières, services de courtage et services d'assurance.

Vous pouvez nous demander de ne pas échanger ni utiliser ces renseignements personnels aux fins décrites au paragraphe « Autres utilisations de vos renseignements personnels » en communiquant avec nous de la manière indiquée ci-dessous. Dans un tel cas, vous ne vous verrez pas refuser des produits ou services d'assurance pour cette seule raison. Cependant, nous n'utiliserons pas vos renseignements médicaux à ces fins. Nous respecterons vos choix et, comme il est mentionné ci-dessus, nous pouvons en faire part aux sociétés RBC dans le seul but de faire respecter vos choix en vertu de la section « Autres utilisations de vos renseignements personnels ».

Votre droit d'accès à vos renseignements personnels

Vous pouvez, en tout temps, accéder aux renseignements personnels que nous détenons à votre sujet, en vérifier l'exactitude et les faire rectifier au besoin. Ce droit d'accès peut toutefois être restreint comme la loi le permet ou l'exige. Il vous suffit de communiquer avec nous pour accéder à ces renseignements, pour en apprendre davantage sur l'utilisation du traitement automatisé, pour nous poser des questions sur nos politiques de protection des renseignements personnels ou pour nous demander de ne pas utiliser ces renseignements aux fins décrites au paragraphe « Autres utilisations de vos renseignements personnels », vous pouvez communiquer avec nous en tout temps à l'adresse suivante :

Compagnie d'assurance vie RBC
P.O. Box 515, Station A
Mississauga (Ontario)
L5A 4M3
Téléphone : 1 800 663-0417
Télécopieur : 905 813-4816

Avis de protection des renseignements personnels

La collecte, l'utilisation ou la communication de vos renseignements personnels se fera conformément au contenu des sections Avis de protection des renseignements personnels à l'échelle mondiale et Modes de prestation numériques – Confidentialité (voir www.rbc.com/rempssecurete), qui font partie intégrante des présentes conditions.



Éléments à prendre en compte lorsque vous remplissez la demande :

- Assurez-vous d'avoir passé en revue avec votre ou vos clients l'exemple de contrat de Rentes immédiates RBC®, qui décrit toutes les dispositions de la police.
- Si votre client souscrit une rente viagère sans période garantie, assurez-vous qu'il prend connaissance de la partie 6 de la demande, qu'il atteste en avoir pris connaissance et qu'il appose sa signature.
- Si votre client demande une garantie de taux, assurez-vous que la partie 7 est remplie et que votre client comprend et revoit les conditions afférentes aux garanties de taux qui font partie intégrante de la présente demande.
- Si votre client demande une date de paiement particulière, veuillez prendre note qu'il s'agit de la date à laquelle les fonds seront prélevés sur son compte de rente, et non de la date à laquelle vous recevrez le paiement. Veuillez compter de 3 à 5 jours ouvrables avant que les fonds ne soient déposés dans le compte de votre client.
- Le paiement final sera déterminé à la réception des fonds et peut être différent du paiement indiqué dans l'exposé initial.

Renseignements sur le conseiller

- Assurez-vous d'indiquer les renseignements complets et exacts sur le conseiller et le courtier. Tout renseignement manquant peut ralentir le traitement de la demande. **Pour les contrats non enregistrés : indiquez de quelle façon la demande a été remplie avec le client.**

Renseignements sur le titulaire :

- Si l'adresse du titulaire est une case postale, vous devrez également indiquer l'adresse municipale.
- Le titulaire doit être résident du Canada aux fins de l'impôt, et il doit avoir au moins 18 ans.
- La profession du titulaire doit obligatoirement être indiquée. Veuillez être le plus précis possible en indiquant la nature des activités.**
- Les pièces d'identité présentées doivent être des originaux. Les dates d'expiration et les territoires de délivrance doivent être consignés directement sur la demande.
- Pour les contrats non enregistrés :** Remplir la section Déclaration de résidence fiscale – OBLIGATOIRE pour tous les titulaires.

Bénéficiaires :

- La désignation d'un bénéficiaire irrévocable signifie que le titulaire ne peut pas changer le bénéficiaire sans le consentement du bénéficiaire irrévocable. Le titulaire doit également obtenir le consentement du bénéficiaire irrévocable pour demander une opération à l'avenir, y compris, mais sans s'y limiter, les transferts entre fonds, le rachat de fonds, la cession du contrat ou un changement de propriété du contrat. Veuillez noter que si le bénéficiaire irrévocable est mineur, le mineur ne peut donner son consentement à ces opérations, pas plus qu'un parent, un gardien ou un tuteur agissant en son nom. Ces consentements ne sont pas nécessaires dans le cas d'un bénéficiaire révocable. Le bénéficiaire révocable n'a aucun droit légal sur le compte. Dès que le titulaire nomme un nouveau bénéficiaire, les droits du bénéficiaire révocable antérieur sont abolis.

Dépôts :

- Tous les dépôts doivent être effectués par **débit préautorisé**. Il faut remplir intégralement la **Convention de débit préautorisé** au dos de la demande et fournir un spécimen de chèque portant la mention « annulé ».
- Si les fonds proviennent d'une autre institution financière, veuillez remplir la formule **Convention de débit préautorisé (DPA) ponctuel RBC Assurances à la fin de la proposition, et soumettre la présente proposition accompagnée d'un spécimen de chèque portant la mention « Annulé »**.
- Répondez à toutes les questions applicables dans la section Provenance des fonds.

Retenue d'impôt :

- Si votre client souscrit une rente à l'aide de fonds enregistrés, l'impôt sera automatiquement retenu à la source, sauf indication contraire de la part de votre client à la rubrique 12 de la demande.
- Pour des fonds immobilisés dans un RPA, la retenue d'impôt doit être prélevée à la source.
- Pour les fonds non enregistrés, l'impôt est déclaré, mais il n'est pas déduit.

Documents à remettre à votre client au point de vente :

- Une copie de l'exposé sur la rente immédiate.
- Si votre client utilise des fonds immobilisés, assurez-vous de lui remettre l'avenant pour les fonds immobilisés de la loi applicable.
- La page intitulée « Collecte et utilisation des renseignements personnels ». Il s'agit d'une exigence de la loi.
- La page intitulée « Ce que vous reconnaissez et ce dont vous convenez en signant la présente demande ».
- Une copie de la demande de contrat de Rentes immédiates RBC (**facultatif**).

Documents à fournir à la Compagnie d'assurance vie RBC :

- La demande de Rentes immédiates RBC remplie.
- L'exposé sur la rente immédiate.
- Une copie des formulaires de transfert (au besoin). Faire suivre directement les originaux à l'institution cédante.
- Convention de débit préautorisé ponctuel au verso de la demande de RBC (au besoin).
- Chèque annulé pour l'établissement du transfert électronique des fonds.
- Un formulaire de renonciation du conjoint (s'il y a lieu).

Nota : Pour garantir un taux, les renseignements ci-dessus doivent être envoyés par télécopieur à RBC Services aux investisseurs avant minuit (HE) le jour ouvrable suivant la production de la soumission. Transmettez les demandes par TÉLÉCOPIEUR au 1 866 480-3225 (réception des renseignements sur la rente). Pour connaître l'état de votre demande, appelez Fiducie RBC Services aux investisseurs au 1 866 372-2443 (seulement les conseillers).

Lorsque nous aurons reçu tous les fonds et établi le contrat de rentes immédiates, votre client recevra une trousse contenant les documents contractuels suivants :

- Une lettre de bienvenue
- La confirmation des renseignements sur la rente
- Le tableau d'imposition
- Le contrat de Rentes immédiates RBC
- Une copie de la demande de Rentes immédiates RBC dûment signée



Demande de Rentes immédiates RBC®

Dans la présente demande, les termes « vous » et « votre » désignent le titulaire ou rentier de la police. Les termes « nous », « notre » et « nos » désignent la Compagnie d'assurance vie RBC (RBC Vie). RBC Vie est l'émettrice du contrat de Rentes immédiates RBC (le « contrat ») et la garante de toutes les garanties qui y sont stipulées.

Numéro de contrat

Réservé à l'usage du siège social

Renseignements sur le conseiller (OBLIGATOIRES)

Veillez télécopier la demande dûment remplie et signée au :
1 866 480-3225

Veillez écrire lisiblement en caractères d'imprimerie et en appuyant. (Copie papier) Tous les changements doivent être parafés par TOUTES les personnes qui signent la présente demande.

OBLIGATOIRE pour les contrats non enregistrés

De quelle façon cette demande a-t-elle été remplie avec le ou les clients?

- En personne
 À distance au moyen d'un outil de partage d'écran ou de téléconférence

Nom du conseiller

| | | | | |
|-----------------------------|----------|-----|-----------------------------------|--------------------|
| Prénom | Initiale | Nom | Numéro de téléphone du conseiller | Code du conseiller |
| Nom du courtier/de l'agence | | | | Code du courtier |

Adresse électronique du bureau du conseiller/AGD

1 Renseignements sur le rentier principal

Un rentier doit résider au Canada aux fins de l'impôt sur le revenu.

Il s'agit d'une demande de contrat de rente prescrite.

Le titulaire et le rentier principal doivent être la même personne.

Quel document original et valide avez-vous choisi de présenter pour valider votre **ÂGE** et **IDENTITÉ** comme l'exige la loi ? **(OBLIGATOIRE)**

| | |
|--|--|
| Votre nom Prénom Initiale Nom | Langue de préférence <input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Anglais |
| Date de naissance | Sexe <input type="checkbox"/> Femme <input type="checkbox"/> Homme |
| Numéro d'assurance sociale (NAS) | |
| Adresse postale (numéro, rue et appartement) | |
| Ville ou village | Province Code postal |
| Numéro de téléphone () | Adresse électronique |

Si l'adresse postale indiquée ci-dessus est une case postale, une poste restante ou une route rurale, veuillez fournir ci-dessous une adresse civique ou municipale.

Adresse municipale (numéro, rue et appartement)

Votre profession. (Titre et nature des activités – veuillez être précis) (OBLIGATOIRE)

| | | |
|------------------------------------|---|---|
| <input type="checkbox"/> Retraité | | |
| <input type="checkbox"/> Passeport | <input type="checkbox"/> Permis de conduire | <input type="checkbox"/> Autre pièce d'identité valide avec photo, délivrée par le gouvernement fédéral ou provincial. Précisez : |
| Numéro du document | Date d'expiration (jj/mm/aaaa) | Territoire de délivrance du document (OBLIGATOIRE) Province Pays |

Déclaration de résidence fiscale (OBLIGATOIRE POUR LES CONTRATS NON ENREGISTRÉS)

Cochez (✓) toutes les options qui s'appliquent à votre situation.

Êtes-vous un résident fiscal d'un autre pays que le Canada ? Oui Non

Je suis résident fiscal ou citoyen des États-Unis.

Si vous cochez cette case, inscrivez votre numéro d'identification fiscale (NIF) des États-Unis.

NIF des États-Unis

Si vous n'avez pas de NIF des États-Unis, avez-vous fait une demande pour en obtenir un ? Oui Non

Je suis un résident fiscal d'un pays autre que le Canada ou les États-Unis (OBLIGATOIRE APRÈS LE 1^{er} JUILLET 2017)

Si vous cochez cette case, veuillez indiquer votre pays de résidence fiscale et vos numéros d'identification fiscale (NIF). Si vous n'avez pas de NIF pour un pays, indiquez la raison parmi les choix ci-dessous :

Raison 1 : Je vais demander ou j'ai demandé un NIF, mais je ne l'ai pas encore reçu.

Raison 2 : Mon pays de résidence fiscale n'attribue pas de NIF à ses résidents.

Raison 3 : Autre raison.

Pour ce formulaire, « Autres raisons » est suffisant. Cependant, vous devez quand même donner la raison précise à votre institution financière.

| Pays de résidence fiscale | Numéro d'identification fiscale | Si vous n'avez pas de NIF, choisissez la raison 1, 2 ou 3 |
|---------------------------|---------------------------------|---|
| | | |
| | | |

2 Quel type de fonds utilisez-vous pour souscrire le présent contrat ?

Veillez cocher un type de contrat (sous réserve de disponibilité dans votre province). Si vous souhaitez souscrire plusieurs contrats, veuillez remplir une demande distincte pour chaque contrat.

- Non enregistrés
- Régime enregistré d'épargne-retraite (REER)
- Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR)
- REER immobilisé (RERI)/ Compte de retraite immobilisé (CRI)/ Régime enregistré d'épargne-retraite immobilisé restreint (REIR)*
- Fonds de revenu viager (FRV)/ Fonds de revenu de retraite immobilisé (FRRI)/ FRV restreint (FRVR)*
- Régime de pension agréé (RPA)*
- Si RPA est un Régime à prestations déterminées veuillez remplir la formule no 121963.
- Régime à prestations déterminées (veuillez remplir la formule n° 121963)

Veillez obtenir et lire le contrat de Rentes immédiates RBC.

*** Si les fonds sont immobilisés, avez-vous un conjoint de droit ou de fait au sens de la législation applicable sur les normes de prestations de pension ?** Non Oui

Veillez fournir le territoire de compétence de l'enregistrement du régime de retraite.

Dans l'affirmative, si vous ne choisissez pas le montant minimal de rente viagère réversible, au sens de la loi sur les pensions applicable, la formule de renonciation du conjoint aux droits de retraite doit être remplie.

Vous reconnaissez par les présentes avoir reçu et examiné l'avenant relatif au régime applicable dans le territoire applicable, lequel avenant fait partie intégrante de votre contrat.

3 Renseignements sur le rentier secondaire

Le rentier secondaire doit être le conjoint du rentier principal.

Doit résider au Canada aux fins de l'impôt sur le revenu.

À ne remplir que si vous demandez une rente viagère réversible.

Nom au complet Prénom Initiale Nom

| | | |
|--------------------------------|---|----------------------------------|
| Date de naissance (jj/mm/aaaa) | Sexe <input type="checkbox"/> Femme <input type="checkbox"/> Homme | Numéro d'assurance sociale (NAS) |
|--------------------------------|---|----------------------------------|

LA MÊME QU'À LA RUBRIQUE 1

Adresse postale (numéro, rue et appartement)

| | | |
|------------------|----------|-------------|
| Ville ou village | Province | Code postal |
|------------------|----------|-------------|

| | |
|-------------------------|----------------------|
| Numéro de téléphone () | Adresse électronique |
|-------------------------|----------------------|

Si l'adresse postale indiquée ci-dessus est une case postale, une poste restante ou une route rurale, veuillez fournir ci-dessous une adresse civique ou municipale.

Adresse municipale (numéro, rue et appartement)

Profession du rentier secondaire (titre et nature des activités) (OBLIGATOIRE)

Retraité

Quel document original et valide avez-vous choisi de présenter pour valider votre ÂGE et IDENTITÉ comme l'exige la loi ? (OBLIGATOIRE)

| | | |
|------------------------------------|---|---|
| <input type="checkbox"/> Passeport | <input type="checkbox"/> Permis de conduire | <input type="checkbox"/> Autre pièce d'identité valide avec photo, délivrée par le gouvernement fédéral ou provincial |
|------------------------------------|---|---|

| | | | |
|--------------------|---|--|------|
| Numéro du document | Date d'expiration, s'il y a lieu (jj/mm/aaaa) | Territoire de délivrance du document (OBLIGATOIRE) Province | Pays |
|--------------------|---|--|------|

4 Renseignements additionnels (OBLIGATOIRE)

Avez-vous demandé ou souscrit une police d'assurance vie au cours des six derniers mois ou avez-vous l'intention d'en demander une dans les trois prochains mois ?

Non Oui

Dans l'affirmative, veuillez obtenir une soumission spéciale du siège social (soumettre la demande à wealthpo@rbc.com). Si votre réponse à la question ci-dessus est inexacte, nous pourrions réviser le contrat de rentes immédiates que nous établissons, ce qui pourrait donner lieu à des versements moins élevés.

5 Quel type de contrat de rente désirez-vous souscrire ?

Veuillez cocher la case appropriée.

Rente certaine (max. 25 ans) Viagère unique Viagère réversible

6 Choix de périodes garanties de paiement/de rentes

Quelles garanties choisissez-vous pour vos versements de rente APRÈS la date du premier versement ?

Rente certaine

Durée : _____ ans (période maximale de 25 ans; s'applique uniquement aux fonds non enregistrés)
 Jusqu'à ce que le rentier principal atteigne l'âge de 90 ans (ne s'applique qu'aux fonds enregistrés)

Rentes viagères uniques et réversibles

Période garantie : _____ ans
 Aucune période garantie*

* Si vous n'avez sélectionné aucune période garantie pour une rente viagère unique ou réversible, vous devez lire l'énoncé suivant et apposer votre signature à l'endroit indiqué (OBLIGATOIRE) :

- Vous ne pouvez nommer aucun bénéficiaire. Aucun capital-décès n'est payable, quel que soit le nombre de versements de rente effectués.
- Vous avez reçu des soumissions indiquant une rente sans période garantie et une rente avec période garantie.

En apposant ma signature ci-après, je confirme que je comprends parfaitement qu'aucun montant ne sera payable au titre de ce contrat au décès du rentier ou au décès du dernier survivant des rentiers conjoints, si le décès survient à la date à laquelle le premier paiement de revenu est effectué ou après cette date.

Signature du rentier/titulaire (OBLIGATOIRE) _____

Signature du rentier/titulaire secondaire (OBLIGATOIRE - le cas échéant) _____

RÉDUCTION DU MONTANT DE VERSEMENT DE RENTE : Pour les contrats de rente viagère réversible, désirez-vous que vos versements de rente soient réduits au décès ?*

AUCUNE réduction au décès
 OUI, réduits pour s'établir à _____% au décès du rentier principal rentier secondaire au premier décès

* Les versements seront réduits après la fin de la période garantie (si une réduction des versements a été sélectionnée).

7 Demande de garantie de taux

Une télécopie doit être reçue au plus tard à minuit HE le jour ouvrable suivant la date à laquelle la soumission a été produite.

Nota : Cela ne garantit que le taux d'intérêt en vigueur au moment de la réception de la demande au siège social. Le montant du revenu n'est pas garanti.

Pour demander un taux garanti, veuillez envoyer immédiatement ce qui suit par télécopier au numéro 1 866 480-3225 :

Toutes les pages de la demande de Rentes immédiates RBC dûment signées
 La soumission

Date d'effet de l'estimation de rente _____ (jj/mm/aaaa)

En apposant votre signature ici, vous acceptez les « Conditions afférentes aux garanties de taux », qui fait partie intégrante de la présente demande.

Signature du(des) titulaire(s) _____

Si la prime totale dépasse 1 000 000 \$, il n'y a pas de garantie de taux. Veuillez communiquer avec le siège social pour obtenir une soumission spéciale.

Enlever cette bordure avant de détacher les copies.

8 Objet du placement

(Cochez toutes les cases pertinentes)

Placement à long terme Épargne-retraite Planification successorale

Protection de l'entreprise/du personnel clé

Autre _____

9 Provenance des fonds

9 a. Les versements à ce contrat sont-ils effectués par une personne physique ou morale autre que le titulaire proposé ?

Non Oui (veuillez remplir la section 9b)

9 b. Renseignements sur le cotisant

| | | | |
|---------------------|----------|-----|--------------------------------|
| Nom légal Prénom | Initiale | Nom | Date de naissance (jj/mm/aaaa) |
|---------------------|----------|-----|--------------------------------|

| | |
|----------------------------|---|
| Relation avec le titulaire | Dans le cas d'une société par actions, numéro de la société et lieu de constitution |
|----------------------------|---|

Adresse (numéro, rue et appartement)

| | | |
|-------|----------|-------------|
| Ville | Province | Code postal |
|-------|----------|-------------|

Votre profession. (Titre et nature des activités – veuillez être précis) (OBLIGATOIRE)

Retraité

10 Quel est le montant de votre dépôt ?

Pour les transferts, les documents doivent être envoyés directement à l'institution cédante, y compris une copie du dernier relevé du client. Des copies de ces formulaires doivent être jointes à la demande.

Montant total de votre dépôt _____ \$

Un prélèvement ponctuel sur votre compte bancaire. Veuillez remplir la formule **Convention de débit préautorisé (DPA) ponctuel RBC Assurances à la fin de la proposition, et soumettre la présente proposition accompagnée d'un spécimen de chèque portant la mention « Annulé ».**

Transfert à partir d'une institution financière (\$) Nom de l'institution Numéro de compte ou de police

Transfert à partir d'un autre produit de RBC Vie (\$) Nom du produit Numéro de compte ou de police

Transfert à partir d'un autre produit de RBC Vie (\$) Nom du produit Numéro de compte ou de police

11 Détails du versement

Nous nous réservons le droit de demander périodiquement une preuve écrite de la survie du rentier ou de la personne ayant droit aux versements. Si nous ne recevons pas cette preuve, vos versements peuvent être interrompus. Tous les versements provenant de contrats de rente enregistrés sont intégralement imposables et doivent être déclarés par le contribuable dans l'année où ils ont été reçus.

Des paiements à date fixe ne seront pas établis à moins que les renseignements nécessaires pour le téléversement et un spécimen de chèque marqué « annulé » ne soient reçus.

a. Montant estimatif du premier versement de rente brut en fonction d'une estimation de rente de _____ \$*

* Il est à noter que le dernier versement sera déterminé au reçu des fonds et des documents.

b. Retenue d'impôt à la source pour les contrats de rente enregistrés seulement : Si les fonds proviennent d'un contrat enregistré, l'impôt sera automatiquement retenu sur chaque versement de rente, à moins que vous ne cochiez la case ci-dessous. Ne s'applique pas aux fonds immobilisés dans un RPA – l'impôt doit être retenu à la source.

Non (ne pas retenir l'impôt sur chaque versement) Oui _____ % de la retenue

c. Périodicité des versements

Mensuelle Trimestrielle Semestrielle Annuelle

d. Date de début des versements : À quelle date désirez-vous que les versements commencent ? (choisir une option)

Un mois après la date d'effet de la police Un an moins un jour après la date d'entrée en vigueur de la police

ou

Date particulière*

| | | |
|-------|------|---|
| Année | Mois | Date (précisez une date du 1 ^{er} au 28) |
|-------|------|---|

* Veuillez noter qu'il s'agit de la date à laquelle les fonds seront retirés de votre compte de rente, non pas la date à laquelle vous recevrez le versement.

e. Détails du versement du téléversement (TV)

Veuillez joindre un SPÉCIMEN de chèque en blanc, imprimé à l'avance et personnalisé, portant la mention « Nul ». Veuillez compter de 3 à 5 jours ouvrables à partir de la date du versement avant que les fonds ne soient déposés dans votre compte bancaire.

Remarque : la personne qui reçoit les versements (le bénéficiaire) doit être le titulaire/rentier.

Coordonnées bancaires

| | | |
|------------------|----------------|------------------|
| Numéro de banque | Numéro d'unité | Numéro de compte |
|------------------|----------------|------------------|

12 Renseignements sur le bénéficiaire

La ou les personnes que vous désignez ici recevront un remboursement de prime si le dernier rentier survivant meurt avant que les paiements de revenu ne commencent ou la valeur convertie des paiements de revenu garantis restants si un paiement de revenu garanti a été effectué.*

Lorsqu'un premier bénéficiaire décède avant le dernier rentier survivant, la part des prestations attribuée à ce premier bénéficiaire sera distribuée **au prorata** entre les premiers bénéficiaires restants.

| Nom légal du ou des premiers bénéficiaires | | | Relation avec le titulaire/ rentier | Part des prestations | Désignation |
|--|----------|-----|--|----------------------|--|
| Prénom | Initiale | Nom | | % | <input type="checkbox"/> Révocable <input type="checkbox"/> Irrévocable |
| Prénom | Initiale | Nom | | % | <input type="checkbox"/> Révocable <input type="checkbox"/> Irrévocable |
| TOTAL (doit être égal à 100 %) | | | | 100 % | |

Québec seulement : Si vous avez nommé votre époux ou conjoint ou de fait à titre de bénéficiaire, la désignation est irrévocable à moins que vous ne cochiez la case ci-contre : **RÉVOCABLE**

| Nom légal du ou des bénéficiaires subsidiaires | | | Relation avec le titulaire/ rentier | Part des prestations | Désignation |
|--|----------|-----|--|----------------------|--|
| Un bénéficiaire subsidiaire n'a aucun droit si un premier bénéficiaire nommé existe. | | | | | |
| Prénom | Initiale | Nom | | % | <input type="checkbox"/> Révocable <input type="checkbox"/> Irrévocable |
| Prénom | Initiale | Nom | | % | <input type="checkbox"/> Révocable <input type="checkbox"/> Irrévocable |
| TOTAL (doit être égal à 100 %) | | | | 100 % | |

Pour les contrats non enregistrés seulement : Désirez-vous que le ou les bénéficiaires nommés ci-dessus puissent convertir les paiements de revenu garantis restants (si la loi le y autorise) ?

Non Oui Si vous ne remplissez pas cette partie, nous présumerons que vous avez choisi « oui ».

* **Remarque :** si les fonds sont enregistrés et que le bénéficiaire n'est pas le conjoint du rentier à la date du décès, les paiements de revenu restants **DOIVENT** être convertis au titre de la **Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)**.

13 Commentaires additionnels

14 Veuillez signer ici

En apposant votre signature ci-dessous, vous confirmez ce qui suit :

- vous confirmez qu'aucune autre personne ou entité ne donnera d'instructions au(x) titulaire(s) de police relativement à la souscription du contrat ou à la réception de paiements.
- Si vous avez garanti un taux d'intérêt, vous avez lu les modalités applicables aux garanties de taux d'intérêt incluses dans la présente demande et que vous en acceptez les termes.
- Vous avez revu ou eu l'occasion de revoir toutes les sections de la demande remplie, si l'une au moins de ces sections a été remplie au moyen d'un outil de partage vidéo ou de téléconférence ;
- Vous avez reçu et lu l'information figurant dans les parties « Collecte et utilisation des renseignements personnels » et « Ce que vous reconnaissez et ce dont vous convenez en signant la présente demande » qui font partie intégrante de la présente demande.
- Si j'ai fourni des renseignements personnels sur une autre personne, je confirme avoir obtenu les consentements appropriés, conformément aux lois applicables en matière de protection des renseignements personnels, pour fournir les renseignements et pour que ceux-ci soient utilisés aux fins nécessaires.

| | | |
|---|--------------------------------|----------|
| Signature du rentier | Date de signature (jj/mm/aaaa) | Province |
| Signature du rentier secondaire (s'il y a lieu) | Date de signature (jj/mm/aaaa) | Province |

Le contrat de Rentes immédiates RBC renferme des renseignements importants et doit être examiné avec votre conseiller avant d'investir.

Déclaration du conseiller

En apposant sa signature ci-dessous, le conseiller atteste :

- qu'il détient les autorisations appropriées et qu'il recevra une rémunération si RBC Vie accepte la présente demande de contrat ;
- qu'il a expliqué les dispositions du contrat de Rentes immédiates RBC au titulaire ou rentier de la police ;
- qu'il a divulgué ce qui suit par écrit au titulaire proposé :
 - le nom de l'entreprise ou des entreprises qu'il représente ;
 - le fait qu'il reçoit une commission ou une rémunération pour la vente de produits de placement reposant sur l'assurance ;
 - le fait qu'il pourrait recevoir des bonis ou des avantages non pécuniaires, comme des invitations à des congrès ou d'autres incitatifs ; et
 - tout conflit d'intérêt qu'il pourrait avoir relativement à la vente de ce produit ;
- que le demandeur ou titulaire a présenté des documents originaux prouvant son identité et que le territoire de délivrance, le numéro du document et le nom du demandeur ont été transcrits avec exactitude à partir de ce document ;
- qu'il a vérifié la date de naissance du rentier (et du rentier secondaire, s'il y a lieu) indiquée dans la présente demande au moyen de l'original du même type de document ;
- que si la pièce d'identité du client a été recueillie à distance, il a suivi la méthode d'identification à processus double ;
- si aucune période garantie n'a été choisie, qu'il est témoin de toutes les signatures apposées à la rubrique 6 de la présente demande ;
- qu'il a remis le document « Principles for the Sale of Insurance » (Principes relatifs à la vente d'assurance) aux proposants qui résident à Terre-Neuve-et-Labrador ;
- que si la présente demande est envoyée par télécopieur à Fiducie RBC Services aux investisseurs, il convient de NE PAS envoyer l'original de la demande par la poste. **En cas d'opérations en double par suite de la transmission d'une télécopie et de l'original, il vous incombera à titre de conseiller d'assumer les frais pertinents aux redressements en question (s'il y a lieu).** Nous nous réservons le droit de demander l'original de la demande si la télécopie n'est pas lisible ;
- que les renseignements fournis dans la présente demande sont complets et exacts.

Signature du conseiller

Date de signature (jj/mm/aaaa)

15 Trousse de bienvenue

Les détails de la rente finale seront envoyés directement à l'adresse postale du rentier principal (comme il est indiqué à la rubrique 1). Désirez-vous qu'une copie de la version définitive de la Confirmation des renseignements sur la rente soit envoyée à votre conseiller/AGD ?

Dans l'affirmative, fournir ci-dessus l'adresse.

Choisir une option :

Siège social de l'AGD _____

Bureau du conseiller _____



RÉSERVÉ À L'USAGE DU SIÈGE SOCIAL. MESURE : ACHAT AU MOYEN D'UN RÈGLEMENT PAR TÉLÉVIREMENT

En remplissant et signant la présente Convention de DPA ponctuel, le ou les payeurs désignés ci-dessous conviennent de ce qui suit :

1. La Compagnie d'assurance vie RBC (RBC Vie) est autorisée à effectuer un prélèvement ponctuel de _____ \$ pour le paiement du dépôt forfaitaire, conformément à vos directives de placement indiquées dans votre demande de dépôt pour le
 nouveau compte _____ compte existant _____.
2. En signant la présente convention, vous autorisez RBC Vie à débiter le compte détenu à l'institution financière indiquée ci-dessous.

Coordonnées bancaires

Veillez joindre un SPÉCIMEN de chèque personnalisé portant la mention « Nul » (le prélèvement sur un compte de marge de crédit n'est pas autorisé).

| | | | |
|---|-------------------------|------------------|------------------|
| Nom de la banque ou de l'institution financière | Numéro de domiciliation | Numéro de banque | Numéro de compte |
| Adresse | | | |
| Ville | Province | Code postal | |

Vous convenez de ce qui suit :

- Le DPA ponctuel sera fait le jour où il est reçu par RBC Vie ou lorsque toutes les exigences relatives à votre demande de dépôt ont été reçues en bonne et due forme. RBC Vie est dispensée d'envoyer un préavis avant de prélever le montant du dépôt demandé et présume que les fonds sont disponibles à la date de réception du présent DPA ponctuel. Le ou les payeurs conviennent de renoncer à toute exigence de préavis s'appliquant aux débits. Par conséquent, les parties acceptent qu'aucun avis ne soit fourni avant la date d'échéance d'un DPA..
- La présente convention vise uniquement une opération ponctuelle au montant indiqué ci-dessus et prendra fin dès que le DPA ponctuel aura été fait sur le compte mentionné ci-dessus. La présente convention n'autorise de faire aucun autre prélèvement sur votre compte non lié au prélèvement ponctuel. Il vous faudra remplir une convention de DPA supplémentaire pour tout autre débit. Cette convention peut être résiliée moyennant la présentation d'un avis par le ou les payeurs, fait par écrit ou oralement avec autorisation appropriée pour vérifier l'identité de la personne, dans les 30 jours précédant le jour où le DPA doit avoir lieu. Pour résilier cette convention, vous devez présenter un avis à l'adresse ou au numéro de téléphone ci-dessous.
- L'institution financière nommée ci-dessus est autorisée à honorer la présente demande de prélèvement présentée par RBC Vie sur le compte indiqué ci-dessus. Si votre paiement nous est retourné en raison de provisions insuffisantes, nous nous réservons le droit au titre de nos règles administratives de vous facturer des frais en sus du montant indiqué ci-dessus.
- En cas de contestation de la présente Convention de DPA ponctuel, le ou les payeurs conviennent de communiquer avec RBC Vie. Aux fins des recours, la présente Convention de DPA ponctuel est considérée comme un DPA personnel.
- Le ou les payeurs ont certains droits de recours si un débit n'est pas conforme à la présente convention. Par exemple, ils ont le droit de recevoir un remboursement pour tout DPA non autorisé ou non conforme à la présente convention. Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur leurs droits de recours, le ou les payeurs peuvent communiquer avec leur institution financière ou consulter le site www.cdnpay.ca.
- Les noms et signatures de toutes les personnes dont l'autorisation est requise pour effectuer les prélèvements sur le compte sont fournis ci-dessous.

Fait à _____ le _____
(Ville/Province) (Jour/Mois/Année)

| | |
|--|--|
| Nom du payeur (titulaire du compte) en caractères d'imprimerie | Nom du second payeur (titulaire de compte) (le cas échéant) en caractères d'imprimerie |
| Signature du payeur | Signature du second payeur (le cas échéant) |

CONDITIONS AFFÉRENTES AUX GARANTIES DE TAUX D'INTÉRÊT

Si vous avez demandé un taux d'intérêt garanti à la rubrique 7 de la présente demande, en signant la présente demande, vous confirmez que vous reconnaissez et acceptez les conditions suivantes :

- Vous acceptez de transférer le montant intégral de la prime unique à RBC Vie. Vous reconnaissez que l'engagement à transmettre les fonds est irrévocable et a force exécutoire.

Afin de pouvoir maintenir le taux des fonds non enregistrés, nous devons recevoir ce qui suit au plus tard à minuit HE le jour suivant la date à laquelle la soumission a été produite.

- Une copie de la soumission, la demande signée et une copie du chèque couvrant le montant intégral de la prime unique. Tous les documents doivent être reçus par télécopieur, à notre bureau de correspondance à Toronto.
- Les chèques couvrant le montant intégral de la prime unique pour les fonds non enregistrés doivent être libellés à l'ordre de la Compagnie d'assurance vie RBC et doivent être reçus à notre bureau de correspondance à Toronto, dans les sept jours civils suivant la date à laquelle la soumission a été produite.

Afin que nous puissions maintenir le taux des fonds enregistrés, nous devons recevoir ce qui suit au plus tard à minuit HE le jour suivant la date à laquelle la soumission a été produite.

- Une copie de la soumission et la demande signée. Tous les documents doivent être

reçus par télécopieur, à notre bureau de correspondance à Toronto.

- Les chèques couvrant le montant intégral de la prime unique pour les fonds enregistrés doivent être libellés à l'ordre de la Compagnie d'assurance vie RBC et doivent être reçus à notre bureau de correspondance à Toronto, dans les 45 jours civils suivant la date à laquelle la soumission a été produite.

Si les fonds parviennent plus de 7 jours (fonds non enregistrés) ou plus de 45 jours (fonds enregistrés) après la date de la présente demande, RBC Vie a le droit de donner le moindre du taux garanti ou du taux en vigueur à la date du transfert.

Si la différence entre le montant soumis pour une garantie de taux et la prime reçue est supérieure à 10 %, RBC Vie peut se délier de la garantie de taux pour la totalité ou une partie des sommes reçues (sous réserve de nos règles administratives).

Cette garantie de taux n'est pas une garantie de revenu, mais plutôt une garantie de la date d'effet du taux utilisée pour déterminer le revenu. La date d'effet du taux ne constitue que l'un des facteurs utilisés pour calculer le revenu, les autres facteurs comprenant notamment le montant de la prime effectivement reçue, la date de dépôt et la date de début du revenu. Vous convenez qu'en cas de changement de l'un ou l'autre de ces facteurs, le montant du revenu changera également, même si la date d'effet du taux garanti demeure inchangée.

CONDITIONS SI LA GARANTIE DE TAUX D'INTÉRÊT N'EST PAS DEMANDÉE

Si les fonds sont transférés à partir d'une institution financière, nous appliquerons le taux en vigueur à la date à laquelle nous avons reçu la totalité des fonds servant à souscrire la police de rente.

- Si les fonds proviennent du rachat d'une police de RBC Assurances®, nous appliquerons le taux en vigueur à la date à laquelle nous avons reçu la demande d'origine, la ou les formules de rachat signées et tous autres documents exigés.

CE QUE VOUS RECONNAISSEZ ET CE DONT VOUS CONVENEZ EN SIGNANT LA PRÉSENTE DEMANDE

En apposant votre signature aux dernières pages de la présente demande, vous confirmez ce qui suit :

- Vous demandez un contrat de Rentes immédiates RBC® et avez demandé à la Compagnie d'assurance vie RBC (RBC Vie) d'établir le contrat choisi.
- Les renseignements que vous avez fournis dans la présente demande sont complets et exacts et vous nous informerez de tout changement à apporter à ces renseignements.
- Pendant toute la durée du contrat, vous informerez votre conseiller ou RBC Vie de tout changement à apporter aux renseignements que vous avez fournis.
- La présente demande sera considérée comme nulle et sans effet si elle contient de fausses déclarations.
- Si une police existante de RBC Vie est transformée en contrat de rente, RBC Vie est libérée de toute obligation au titre du contrat d'origine.
- Si vous avez indiqué à la rubrique 11 que des sommes proviennent d'une autre police de RBC Assurances®, votre signature nous autorise à retirer les sommes décrites à cette rubrique.
- Si vous demandez un contrat enregistré, vous nous avez demandé de l'enregistrer en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et de la législation provinciale applicable en matière d'impôt sur le revenu.
- Vous comprenez que l'impôt est automatiquement retenu sur chaque versement de rente provenant d'un contrat enregistré et remis en votre nom à l'Agence du revenu du Canada (ARC), à moins que vous ayez indiqué à la rubrique 12 que vous renoncez aux retenues d'impôt (ne s'applique pas aux fonds immobilisés d'un RPA).
- Vous reconnaissez que votre contrat prendra effet à la date à laquelle nous avons à la fois a) reçu le montant total de la prime unique, et b) déterminé que les critères préalables à l'établissement de votre contrat ont été respectés. Après l'établissement de votre police, nous vous enverrons la confirmation des renseignements sur la rente, qui servira d'avis de confirmation de la date d'effet de votre contrat.
- En fournissant des renseignements sur le virement automatique, vous autorisez RBC Vie à déposer les paiements à date fixe arrivant à échéance au titre de votre contrat au compte bancaire indiqué. RBC Vie n'aura aucune autre responsabilité à l'égard de ces paiements.
- Vous reconnaissez que la désignation d'un bénéficiaire irrévocable limitera certains droits que vous avez aux termes de votre contrat, à moins que vous ne receviez le consentement écrit du bénéficiaire. Un parent, gardien ou tuteur ne peut fournir de consentement au nom d'un mineur qui a été nommé à titre de bénéficiaire irrévocable.
- Vous reconnaissez que RBC Vie se réserve le droit de demander périodiquement une preuve écrite de la survie du rentier ou de la personne ayant droit aux versements.
- Vous reconnaissez que les versements effectués après la date d'expiration de la période garantie ou après le décès du dernier rentier survivant, s'il survient ultérieurement, doivent être remboursés à RBC Vie.
- Ce contrat ne prévoit aucun droit de résiliation.
- Cette police ne peut être ni rachetée ni convertie.
- Conformément à l'article 90 de la loi intitulée *Financial Institutions Act* de la Colombie-Britannique, le produit financier qui vous est offert est distribué par RBC Vie, une société autorisée à exercer ses activités dans cette province, votre conseiller déclare:
 - a) qu'il agit à titre de représentant d'assurance autorisé de RBC Vie,
 - b) qu'il aura le droit de percevoir une commission de RBC Vie à la conclusion fructueuse de la présente opération,
 - c) que la commission peut revêtir la forme d'une commission d'acquisition et
 - d) qu'il n'y a pas de condition rattachée à la présente opération vous obligeant à conclure d'autres affaires avec votre conseiller ou RBC Vie.

Si ce contrat est souscrit auprès d'un conseiller du Réseau externe de RBC Assurances

J'ai été informé/nous avons été informés que le conseiller dans cette transaction est un conseiller autorisé en assurance vie de la Compagnie d'assurance vie RBC. Si je choisis/nous choisissons de souscrire un produit par l'intermédiaire de ce conseiller, la transaction conclue pourrait contribuer à l'admissibilité du conseiller à une rémunération sous forme de commission, de bonis ou d'une participation à un congrès professionnel. La présente transaction n'est subordonnée à aucune condition m'obligeant/nous obligeant à conclure d'autres affaires avec la Compagnie d'assurance vie RBC.

J'ai été avisé/nous avons été avisés de tout conflit d'intérêts, que le conseiller prend très au sérieux les situations de conflit d'intérêts et qu'il est tenu de me divulguer, en ma qualité de client, tout conflit d'intérêts. J'ai également été avisé/nous avons également été avisés que, dans son ensemble, la recommandation présentée tient compte de mes besoins en assurance/placement et qu'elle repose sur l'analyse et l'évaluation de ces besoins.

Vie privée

Vous avez lu la rubrique « Collecte et utilisation des renseignements personnels » de la présente demande et reconnaissez ses modalités et en convenez.

Vos questions ou préoccupations

Vous pouvez discuter de toute question ou préoccupation que vous pouvez avoir en communiquant avec votre conseiller ou notre bureau de correspondance. Pour obtenir plus d'information au sujet de notre procédure de règlement des plaintes, reportez-vous à notre site Internet à www.rbcassurances.com.

**Pour obtenir plus d'information sur les Rentes immédiates RBC,
veuillez vous adresser à votre conseiller.**



Assurances

Assureur : Compagnie d'assurance vie RBC.

© / ^{MC} Marque(s) de commerce de Banque Royale du Canada, utilisée(s) sous licence. VPS111393

84535 & (06/2023)